



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

handicapés

Question écrite n° 65169

Texte de la question

M. Christian Assaf appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la déscolarisation de plus de 20 000 élèves handicapés cette année en France. La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions de l'État en faveur de la scolarisation de ces élèves en milieu dit ordinaire. Cependant, la majorité des établissements scolaires sont encore aujourd'hui insuffisamment adaptés à l'accueil de ces enfants, notamment en termes d'accessibilité et de gestion de leurs emplois du temps. Aussi, il souhaite savoir si de nouvelles mesures vont être mises pour permettre aux enfants en situation de handicap de suivre leur scolarité en milieu dit ordinaire dans des conditions qui soient en adéquation avec leurs besoins spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Assaf](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65169

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8201

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)